



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le onze décembre à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 4 décembre 2020, s'est réuni à la Halle Jean Baylet à VALENCE D'AGEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2020D9-1-130

OBJET : CONVENTION GENERALE
D'ADHESION AU POLE INFORMATIQUE DU CENTRE DE
GESTION 82

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	: M. PINCEMIN Bernard (représentant de M. MOLLE Marcel)
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan

Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. MARTINAT Emmanuel
Commune de MANSONVILLE	: M. BERTHET Christian
Commune de MERLES	: M. SERGAS Serge
Commune de PERVILLE	: M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	: M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	: M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	: M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	: M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	: M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	: M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	: M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	: M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	: Mme CHAPUS Marie Dominique (représentante de M. BOISSEAU Christophe)
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. BAYLET Jean Michel : Mme BRU Laetitia : M. GIL Philippe : M. GROUSSOU Bernard : Mme LAROUSSINIE Francine : Mme LECORRE Christiane : M. LOPES Ernest : Mme PERE Catherine : M. ZANIN Daniel : Mme DARPARENS-GOUIFFES Valérie : Mme DUBOIS Corinne : M. TOURNE Jacques

Absents excusés :

Commune de MONTJOI	: M. EURGAL Christian
--------------------	-----------------------

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	: Directeur Général des Services
Mme SOPETTI Joëlle	: Rédacteur chef
Mme RUAMPS Laura	: Rédacteur Principal 2ème classe
Mme DABERNAT Chrystelle	: Attaché Territorial
M. AILHAS Géraud	: Trésorier de VALENCE D'AGEN

Madame Laetitia BRU a été désignée Secrétaire de séance.

Le Président rappelle que, dans le cadre de ses missions facultatives d'assistance aux collectivités en matière de Technologies de l'Information et de la Communication, le Centre de Gestion 82 propose depuis 1990 un ensemble de prestations destinées à favoriser le déploiement de l'e-administration sur le département en mutualisant les frais d'installation et de fonctionnement d'outils et de plateformes, et en assurant la formation et une assistance personnalisée et de proximité aux utilisateurs de ces technologies.

En 29 ans d'existence, la palette des services proposés s'est progressivement étoffée, au gré des besoins des collectivités :

- 1990 : création du service d'assistance aux logiciels métiers
- 1999 : lancement du service Internet
- 2008 : lancement du service Dématérialisation des procédures,
- 2019 : lancement du service de Délégué à la Protection des Données mutualisé.

Le Pôle Informatique du Centre de Gestion compte aujourd'hui plus de 250 collectivités adhérentes, représentant un parc de plus de 800 micro-ordinateurs.

Le Président précise que l'accès à chacun de ces services, nécessite la signature d'une convention distincte entre la collectivité et le CDG82, détaillant la nature des prestations assurées, les conditions d'utilisation des plateformes et le coût de chaque service.

A ce jour, nous sommes adhérents :

- **à la convention Informatique depuis le 16 décembre 1998**
- **à la convention Internet depuis le 13 décembre 1999**
- **à la convention dématérialisation des procédures depuis le 15 mars 2013**

Cette multiplication des conventions, des annexes annuelles et des titres de recettes, complexifie la gestion administrative et financière, autant pour le Centre de Gestion que pour les collectivités. C'est pourquoi, afin de donner plus de visibilité aux services proposés et souscrits, et de réduire les formalités administratives et comptables, le Centre de Gestion a décidé de fusionner ces conventions en une seule à compter du 1^{er} janvier 2020, tout en laissant le choix aux adhérents d'opter « à la carte » pour les services souhaités, par le biais d'une annexe annuelle.

Le Président informe que cette nouvelle convention a également pour objectif de préciser et d'étendre le périmètre de la mission « développement de sites Internet » et de revoir son mode de tarification, afin que le CDG82 soit en mesure de déployer les ressources nécessaires pour répondre à la très forte demande des collectivités en la matière.

Le CDG ajoute deux nouveaux dispositifs de dématérialisation des procédures qui sont également proposés en 2020 : un parapheur électronique et un outil de convocation aux assemblées.

Il annonce enfin que cette nouvelle convention marque le lancement d'un nouveau service aux collectivités, dédié à la protection des données personnelles : « RGPD-DPD mutualisé ».

Après avoir donné lecture de la nouvelle convention et afin de pouvoir continuer à bénéficier de l'assistance du Pôle Informatique du CDG82 à compter du 1^{er} janvier 2020, le Président propose de signer cette nouvelle convention jointe en annexe.

Le Président propose donc :

- de l'autoriser ou son représentant à signer la convention à intervenir avec le CDG82,
- de l'autoriser ou son représentant à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- de l'autoriser ou son représentant à signer la convention à intervenir avec le CDG82,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

Fait à Valence d'Agen, le 11 décembre 2020
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 14 décembre 2020

Le Président de la Communauté de Communes des
Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

14 DEC. 2020

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet le

14 DEC. 2020

AR PRÉFECTURE

CONVENTION GENERALE D'ADHESION AU POLE INFORMATIQUE DU CENTRE DE GESTION 82

Numéro de l'acte : 2020D9_1_130

Date de la décision : 11/12/2020

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20201211-2020D9_1_130-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 14/12/2020

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Autres domaines de competences / Autres domaines de competences des communes

Document : [99_DE-082-248200016-20201211-2020D9_1_130-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Annexe : [99_DE-082-248200016-20201211-2020D9_1_130-DE-1-1_2.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 14/12/2020 15:04:56

Date d'envoi de l'acte : 14/12/2020 15:08:46

Date de réception de l'AR : 14/12/2020 15:14:35